



Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle Viande bovine du 17 mars 2023

Présentation du calcul de coûts de production d'un élevage naisseur-engraisseur réalisé en 2022 + point d'info sur l'actualisation du plan de développement de la filière viande bovine à l'horizon 2030.

Présentations d'un outil d'aide à la décision pour réduire les risques des PPP sur les eaux et des alternatives de désherbage en maïs fourrager.

Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Viande bovine du 17 mars 2023 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Quentin Legrand et Marie-Ange Mathieu
Date de publication	13 04 23
Validé par	Chargé de mission et participants de l'AS
Annexes	Annexe 0 - Liste des présences Annexe I – Coûts de production et marge dégagée par la spéculation viande d'une exploitation de type « naisseur-engraisseur » fictive. Annexe II - 17ème AS VB dias Annexe III - Présentation CIPF alternatives au désherbage du maïs fourrager Annexe IV - Présentation INDIC'EAU - Protect'eau

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

II. Désignation d'un président de séance

Quentin Legrand, chargé de mission « Viande Bovine » au Collège présidera la séance du jour.

III. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 17 novembre 2022 (disponible sur le site du Collège des Producteurs : <https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2023/01/PV-16eme-Assemblee-Sectorielle-Viande-Bovine-17-11-22.pdf>) est approuvé.

IV. Présentation du calcul de coûts de production d'un élevage naisseur-engraisseur réalisé en 2022 + point d'info sur l'actualisation du plan de développement de la filière viande bovine à l'horizon 2030. Quentin Legrand – chargé de mission viande bovine Socopro.

La présentation de cet exposé est jointe en Annexe II et le détail des calculs présentés en annexe I.

A. Point d'info sur le plan de développement de la filière viande bovine à l'horizon 2030



Au niveau de la SOCOPRO, nous avons dans nos missions l'animation de groupes de travail, les commissions filières, qui réunissent différents acteurs privés et publics. Au sein de ces groupes de travail il est prévu de proposer des stratégies de développement.

=> **Un plan de développement de la filière à l'horizon 2030 a été réalisé en 2018-2019 avec la Commission Filière Viande Bovine à la demande du Ministre Collin. Une actualisation a été réalisée en 2022 et des échanges sont menés actuellement pour voir comment le cabinet Borsus souhaite utiliser ces plans.**

Pourquoi un plan de développement ?

- ✓ Analyser la situation de la filière ;
- ✓ Orienter ses objectifs sur base des besoins identifiés ;
- ✓ Se donner des objectifs pour répondre aux enjeux ;
- ✓ Avoir une vision sur comment la filière souhaite se positionner à l'horizon 2030 et la communiquer ;
- ✓ Identifier des besoins de moyens publics qui permettent d'amplifier, de renforcer, de continuer et même de créer de nouvelles actions.

3 axes pour l'actualisation du plan

- ✓ Etat des lieux de la filière
- ✓ Vision 2030 avec perspectives d'évolution tendancielle et perspectives avec changement => quels sont les impacts positifs que pourraient avoir le plan sur ces indicateurs ?
- ✓ Plan d'action actualisé

Quentin résume les objectifs et indicateurs transversaux essentiels (page 9 de la présentation - annexe II) :

⇒ **Contre les « perspectives sans changement » : entre – 9 et – 42 % du nombre de VA et d'éleveurs d'ici 2030 ! (Entre 2010 et 2020 on a observé une diminution de 28-29 % !)**

Message que l'on souhaite faire passer avec le plan est qu'on a déjà connu une baisse importante mais qu'on pourrait connaître une baisse encore plus conséquente les années à venir => implique que les acteurs privés et publics puissent aller encore plus loin sur certains dossiers pour relever ces défis !

Publication et utilisation des plans de développement

- ✓ Les plans de développement seront publiés mais discussions avec le Cabinet en termes de méthode de publication => demandes du cabinet pour
 - La réalisation de synthèse,
 - Retravailler des dossiers plus transversaux actuellement abordés filière par filière (recherche, formation dans les métiers de la filière et reprise des fermes par des jeunes),
 - Meilleure communication sur ce qui a été mené sur les dernières années.
- ✓ Outil d'aide à la décision pour le cabinet et l'administration dans la priorisation des dossiers (législations, PAC, etc.)
- ✓ Donne des tendances d'évolution et propose des pistes de solution aux acteurs pour agir sur ces tendances (baisse cheptel et nombre d'éleveurs) ;
- ✓ Ambition d'aller chercher des budgets supplémentaires malgré situation budgétaire compliquée.

Comment ces plans sont-ils appliqués sur le terrain ?

- ✓ Suivi au niveau du Collège avec les Commissions filières et les différentes parties prenantes identifiées dans les plans => suivi continu, rapportage au moins 1x/an.
- ✓ Au niveau du Collège, le chargé de mission dans chaque filière dégage du temps sur ces plans => appuyer,



réaliser en interne certaines actions (exemple en viande bovine : cartographie des abattoirs en Wallonie, flux filière pour voir les volumes en termes de valorisation dans les filières en Wallonie et en Belgique, calcul des coûts de production, etc.).

B. Calcul du coût de production d'un éleveur engraisseur

Dans le cadre du plan et des missions transversales du Collège des Producteurs, on a cette volonté de travailler, avec les acteurs, sur un **coût de production et que ce travail puisse ensuite être communiqué aux différents maillons et acteurs dans la filière avec cette idée de sensibiliser, d'attirer l'attention et de pousser les acteurs à prendre cette réflexion coût de production dans leur travail.**

L'idée c'est de travailler sur une **marge nécessaire et un prix de revient pour les différents maillons**. On a travaillé dans un 1er temps sur le maillon de la production primaire en prenant en considération la rémunération du travail. Au niveau du Collège, nous sommes très attachés à la question de rémunération et de prix juste via le label qu'on encourage mais aussi dans toutes les interactions qu'on a dans le développement filière.

On a choisi, dans le plan de développement, en concertation avec les représentants et la Commission, de travailler sur un **modèle naisseur engraisseur dans une ferme à taille familiale** (maîtrise de la filière, création de valeurs et gouvernance). C'est le modèle qui a été encouragé dans le plan pour la vision à 2030 de la ferme moyenne même si on sait qu'il y a des fermes qui ne sont pas spécialisées en viande bovine ou qui ne font pas d'engraissement car ce n'est pas pertinent dans leur situation technico-économique.

Unité => prix en €/kg carcasse

À terme, l'idée est que ça s'inscrive dans un calcul de coût et de marge plus large dans la filière (différents maillons). Si on parle de répartition de la valeur, il faut connaître les marges de chacun sans forcément rentrer dans des questions de valeurs dans chaque entreprise mais de manière générale sur la filière - c'est important. Ça reste un enjeu pour la filière.

Présentation d'une **étude du SPF Economie sur les marges moyennes dans les filières agroalimentaires** secteur par secteur (page 14 de la présentation en annexe II). Les conclusions que l'on peut en tirer sont :

- ⇒ les **coûts de production théoriques ont augmenté plus vite que les prix de vente pour les entreprises de transformation de viande et pour le commerce de détail**. Toutes les augmentations de prix du bétail n'ont pas été répercutées sachant qu'en plus il y a eu l'énergie, les emballages, la main-d'œuvre, ...
- ⇒ **hausse du prix de vente consommateur en Belgique + faible depuis 2010 par rapport aux autres pays ;**
- ⇒ **création de valeur et répartition des marges primordiales pour la viabilité de la filière ;**
- ⇒ **coûts de production non atteints en moyenne pour les éleveurs.**

Concrètement, dans le calcul de coût de production dans le plan de développement, on est parti de plusieurs constats repris en page 15 de la présentation – annexe II.

Il existe un autre outil intéressant : le **ratio simplifié de la viande bovine** qui **permet de comparer la hausse des coûts de production au niveau alimentation pour un engraisseur** (voir page 16 de la présentation – annexe II).

Il est ensuite expliqué la **méthode utilisée pour le calcul du coût de production d'un éleveur engraisseur avec les différentes hypothèses** (voir page 17 de la présentation – annexe II).

Résultats (voir page 18 de la présentation – annexe II)

- ⇒ Il manque **un peu - de 1€/kg carcasse au prix du marché actuel pour répondre à toutes les hypothèses posées ;**
- ⇒ En moyenne **on estime le prix de vente nécessaire à 7,20 €/kg carcasse**

En conclusion



- Intéressant d'actualiser une fois par an ce calcul et de l'affiner avec les réseaux de comptabilité – mettre en place un groupe de travail ou les voir de manière individuelle pour représenter la méthode et l'affiner – modèle BBB mais d'autres modèles en Belgique => développement d'outils même si représentation de moins d'acteurs (avec ajout élément bio) ? => la faiblesse est qu'au niveau des réseaux de comptabilité, il y a peu de fermes dans chaque réseau donc les données sont statistiquement moins solides ;
- **Baromètre laitier** de la DAEA en page 20 de la présentation – annexe II qui est un outil de pilotage qui **pourrait s'appliquer à la viande bovine** avec différents profils => élevage, élevage engraissement et engraissement. **La DAEA (SPW) travaille sur le développement de cet outil ;**

Discussions

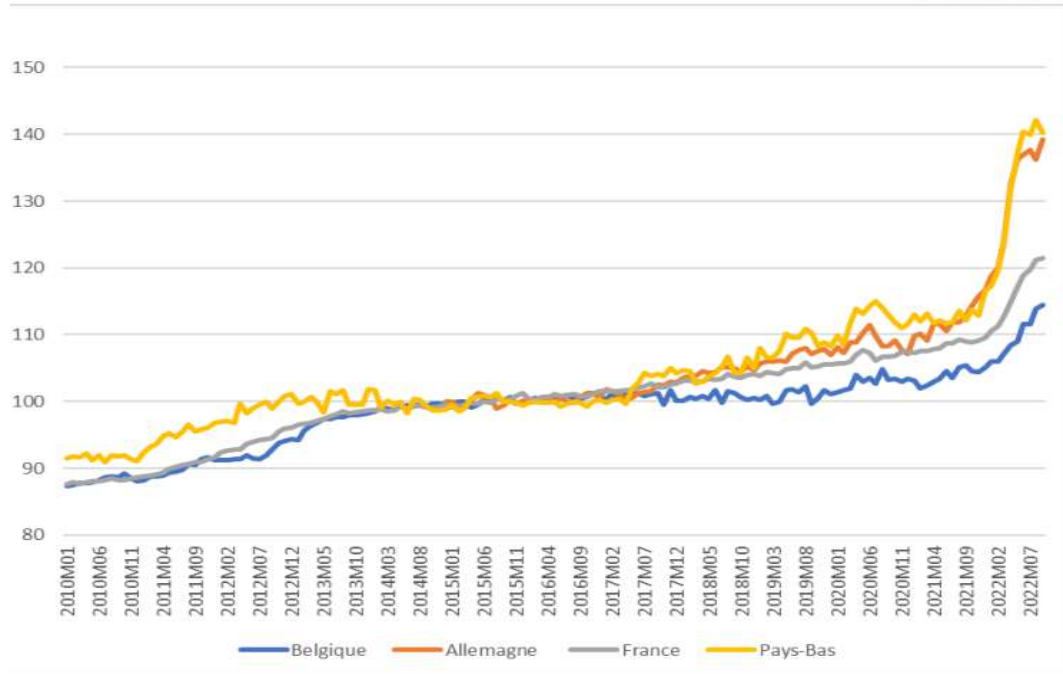
- **Comment tu as défini le modèle « familial » ?**
 - ⇒ On part sur le principe que l'outil de production appartient à l'éleveur même si les terres peuvent être en location et que la charge de travail soit mise en lien avec une unité de travail agricole. On peut multiplier éventuellement la taille de la ferme avec plusieurs personnes. Les hypothèses découlent du fait qu'on consacre un temps plein sur une ferme spécialisée viande bovine en sachant qu'il y aura des nuances en fonction de la réalité de chaque ferme.
- **Est-ce que ça exclut les exploitations où il y a une main-d'œuvre salariée ?**
 - ⇒ Non parce que l'idée c'est qu'on compte ses heures de travail – ici on est parti sur un modèle d'indépendant qui serait rémunéré avec l'excédent brut et qui doit payer ses lois sociales et ses impôts pour dégager un salaire net. Il y a aussi le coût d'opportunité : soit le travail je le fais, soit je le fais faire à un salarié mais alors il faut pouvoir chiffrer cette charge de travail en termes de coût horaire et de coût global.
- **Au niveau de la communication, il faut faire attention de ne pas dire qu'une ferme familiale c'est une seule personne. Ce serait trompeur et donner une mauvaise image de l'agriculture familiale. Il peut y avoir plusieurs ménages qui travaillent sur une ferme.**
 - ⇒ Effectivement ça ne ressort pas assez dans l'explication et dans le document du plan. On peut multiplier avec des coefficients car on voit de plus en plus de fermes qui tournent bien avec 2-3 personnes qui ont 200-300 bêtes.
- **Ne faudrait-il pas trouver une autre terminologie que « ferme familiale » parce que c'est vrai que l'image qu'on a d'une ferme familiale c'est une petite ferme. Je crois qu'il faut parler en unité de main-d'œuvre.**
 - ⇒ Dès qu'on parle d'exploitations ou industries, ça a une connotation péjorative alors que ça correspond à une certaine réalité. Si on dit qu'une ferme de 1 000 bovins est une ferme familiale, ça peut être étonnant pour certains mais il y a peut-être 4 ménages qui travaillent dessus. Si on parlait de PME ça parlerait plus.
- **Quand on parle de coûts de production théoriques qu'est-ce que c'est ?**
 - ⇒ Le SPF Economie a dû se baser sur des données obtenues via les données des entreprises en fonction de leurs codes NACE, des données de la BNB par secteur d'activité. Ils peuvent voir quelles sont les évolutions de prix et de marges de chaque type d'acteurs, de maillons en moyenne. Ce n'est pas acteur par acteur. Ici, ils n'avaient les données des trois premiers trimestres 2022 et je ne sais pas dans quelle mesure c'était exhaustif.
- **A-t-on relevé les prix de vente dans les magasins et chez les distributeurs sur 2 ou 3 ans ?**
 - ⇒ Oui c'est le travail qu'a fait le SPF Economie. Est-ce que ça tient compte de tous les canaux de distribution, probablement pas. A mon avis ici c'est plutôt les grandes et moyennes surfaces. La courbe bleue montre que là où on était peut-être un peu au-dessus de 100 en valeur relative en 2020, on est passé à 113-114. Donc il y a quand même eu une hausse d'une dizaine de % des prix de vente aux consommateurs mais qui est moins importante que la hausse des coûts de production départ fermes et dans les outils de transformation. Les



distributeurs aussi ont vu leurs coûts augmenter et répercutent petit à petit la hausse des coûts mais n'osent pas répercuter l'ensemble des coûts parce que chaque acteur est en concurrence avec le voisin. Il y a chaque fois un délai et une amplitude de répercussion qui n'est pas complète.

Graphique 30. Évolution des prix à la consommation de la viande bovine en Belgique et dans les pays voisins

(Indice 2015=100)



sources : CE, Statbel.

- **Et au niveau de la consommation ?**

⇒ C'est plus compliqué parce que chaque acteur privé a un peu ses données de consommation. Via le travail qu'on fait pour l'Observatoire des filières agricoles, on parvient à avoir un ressenti. On voit que le 1er trimestre est plus calme au niveau de la viande bovine avec certains acteurs qui témoignent de baisse de volumes. Mais il n'y pas de données macro qui mesurent ça de manière fine. On a le travail de STATBEL sur les bilans d'approvisionnement mais c'est 1x/an. Il y a les enquêtes menées par l'APAQ-W avec son Observatoire de la consommation où là on est sur du déclaratif et ça permet d'aller questionner les consommateurs sur l'évolution de la consommation de manière plus fine.

⇒ Amandine signale que l'enquête qui concernera uniquement la viande sera faite un peu plus tard. Il existe déjà une étude de consommation des différents types de viande. L'échantillon est de 1 000 personnes et les critères de sélection sont les classes sociales, classes d'âge, lieux de consommation, les périodes, les types de morceaux...

- **Ce qui serait intéressant de voir c'est s'il y a une diminution de la consommation de viande bovine, voir s'il y a un effet économique, s'il y a des vases communicants d'un type de viande à l'autre.**

⇒ C'est quelque chose qui a été communiqué par des distributeurs ou points de vente, le double effet de déplacement de la consommation du plus coûteux vers le moins coûteux de certains consommateurs et de produits plus qualitatifs, de meilleurs morceaux, bio, qui sont « dévalués » en passant soit en viande bovine sur quelque chose d'un peu moins coûteux soit en quittant l'espèce. Au niveau de la volaille et du porc on a vu ces derniers mois des campagnes de promotion. En sachant que d'autres acteurs continuent, malgré la hausse des coûts, à se diriger vers le haut de gamme. C'est plutôt le milieu de gamme qui redescend sur l'entrée de gamme.

- **Quand on négocie en concertation de chaîne, ce qui revient toujours c'est que c'est un marché concurrentiel. Ils**



ne sont pas contre augmenter les prix mais à condition que tout le monde le fasse. C'est pratiquement impossible. Les grandes surfaces en Belgique se font tellement concurrence.

⇒ On remarque sur le marché que lorsqu'un gros acteur bouge, le deuxième ou le troisième bouge aussi et qu'à l'inverse quand personne ne bouge les prix restent stables pendant quelques semaines.

- **Ces courbes-là, ce sont les prix de vente consommateur mais de quelle catégorie de viande bovine s'agit-il ?**
 - ⇒ Ici, c'est tout mélangé. Si le consommateur a boudé les bons morceaux et n'est allé que sur du haché, le prix moyen va monter moins. Encore que le haché a pris pas mal de valeur ces derniers mois. C'est une donnée macro « prix de vente consommateur en grandes surfaces ». On a aussi, au niveau de la viande, un paradoxe qui est que les produits alimentaires sont moins chers à l'étranger notamment en France mais ce n'est pas le cas pour la viande bovine. Il y a des consommateurs qui passent la frontière pour faire leurs courses alors que la viande bovine est plus chère en France. Colruyt et Carrefour nous disent que les magasins qui sont à 5/10 kilomètres de la frontière ont vu leurs volumes de vente diminuer ces derniers mois.
- **Pour les intermédiaires, s'il y a un manque dans une catégorie, ils aiment autant aller acheter à l'étranger, payer plus cher à l'étranger que de donner un peu plus. C'est comme cela qu'on retrouve une série de carcasses de type « Blonde d'Aquitaine » qui rentrent sur le marché belge en étant assimilées à de la viande belge. Il y a beaucoup de viandes qui rentrent en Belgique et une fois qu'elles sont abattues en Belgique, elles rentrent dans la chaîne belge. On s'est rendu compte avec Belbeef qu'il y avait beaucoup trop de kilos qui étaient étiquetés Belbeef par rapport à ce qui était abattu Belbeef.**
 - ⇒ Sur l'étiquette des morceaux de viande, il y a l'obligation d'afficher le lieu de naissance, le lieu d'abattage et de découpe mais parfois en magasins, on observe « BE BE BE » alors qu'il est mis en grand que c'est de la viande irlandaise. Le point important pour nous est de garder une autosuffisance et que dans certains canaux comme la boucherie ou la grande distribution les gens jouent le jeu globalement de se fournir en Belgique. Dans d'autres segments, comme l'horeca, c'est moins le cas. Qu'est-ce qui garantit que si on n'est plus qu'à 70 ou 80 % d'auto approvisionnement ce ne sera pas la porte ouverte pour dire « on ne trouve plus en Belgique donc on va trouver à l'étranger ». La filière fonctionne avec des acteurs régionaux mais aussi au niveau national et c'est important de dupliquer ces discussions des deux côtés du pays et d'avoir des outils plus précis pour suivre l'approvisionnement.
- **Quand vous dites que vous discutez en Commission, en concertation, qui est autour de la table ?**
 - ⇒ Un participant explique : Je fais partie de la Commission viande à la FWA. Nos délégués FWA y vont et on se retrouve avec COMEOS. On n'a plus eu de concertation de chaîne car ça ne servait à rien. Au départ on avait un accord avec le ratio simplifié calculé par le SPF. On avait dit à partir du moment où il y a une courbe qui va dans un sens il faut que la nôtre aille dans le même sens.
 - ⇒ COMEOS représente tout le monde mais renvoie vers chaque groupe pour des concertations. Ce qui démultiplie les discussions. Il est important de toucher COMEOS pour discuter de points généraux et ils peuvent transmettre le message à leurs membres mais c'est avec les contacts individuels avec Carrefour, avec Delhaize, ... que les choses peuvent éventuellement bouger.
 - ⇒ Un participant ajoute que quand on a affaire aux centrales d'achat des grandes surfaces, c'est national. On peut peut-être intégrer une dimension régionale mais à partir du moment où on a affaire à Delhaize, à Carrefour ou à Colruyt la dimension est nationale.
 - ⇒ A la FEBEV, sur certains points, ils sont aussi demandeurs, car leurs membres doivent parfois prouver que le prix des animaux monte et qu'il est monté car il y a des raisons d'offre et de demande et parce que c'est nécessaire pour les éleveurs. Ils sont demandeurs d'avoir des outils comme cela pour pouvoir après négocier des hausses de coût vers leurs acheteurs qui sont soit les centrales, soit les magasins indépendants, les bouchers, les restaurateurs, etc.



• **Pour l'outil baromètre de la DAEA, ils captent quelles informations régulièrement ?**

- ⇒ Ils ont un réseau de comptabilité en interne où ils ont des données réelles suivant les différentes OTE et les différents profils. Sur base de ces données, ils calculent des coûts production, des prix de revient, ... L'idée c'est d'utiliser ces données et d'estimer leur évolution d'un point de vue macroéconomique grâce à des indicateurs publiés au niveau de STATBEL et du SPF sur l'inflation de la main-d'œuvre, du carburant, des charges de mécanisation, ... et d'utiliser ces coefficients d'évolution pour partir de la situation 2021-2022 (données de compta consolidées) à la situation actuelle (avec un ou deux mois de retard).
- ⇒ Le souci c'est le temps pour récolter les informations. C'est difficile d'avoir les données en temps réel. Si on veut les comptabilités réelles des fermes, il y a un an de décalage. Il y a des frais fixes qui ne vont pas beaucoup évoluer (fermages, prix vétérinaires, amortissements) alors que d'autres postes évoluent plus vite (prix de l'énergie, prix de vente, prix du feed, etc.).
- ⇒ Le compromis qui est trouvé. C'est partir de données solides mais qui datent au mieux d'il y a un an et demi et de faire des coefficients d'inflation sur base de données macro qui sont moins précises mais plus récentes.

V. Présentation sur les alternatives au désherbage classique du maïs. Jean-François Oost du CIPF.

La **présentation complète est en annexe III**. En voici un bref résumé.

1/ Le désherbinage ou désherbage mixte

But : combiner l'utilisation d'herbicides et le travail mécanique du sol et ainsi réduire la surface traitée chimiquement de 2/3.

Quel itinéraire technique ?

Le traitement se fait au pied du maïs parce qu'il est très sensible à la concurrence alors que les interlignes sont travaillées mécaniquement.

Normalement, 2 passages de la désherbineuse sont suffisants, le premier à 3-4 feuilles puis, le deuxième à 7-8 feuilles (passage seulement mécanique si possible).

Si après 2 passages, des chénopodes repoussent au pied du maïs, il faut envisager un troisième passage avec des disques.

ATTENTION : C'est une technique qui demande beaucoup de réactivité de l'agriculteur car lorsque le moment est venu de désherbiner le maïs, ce travail doit être prioritaire. « Mon job aujourd'hui c'est de désherbiner ».

Il faut bien réfléchir à la manière d'intégrer ces pratiques dans l'organisation quotidienne d'un producteur laitier. Le désherbinage a lieu entre **le 25 mai et le 20 juin**. C'est une technique dont la mise en place demande un effort en temps et en argent.

Un autre désavantage est le coût de la machine : +/- 70.000 euros.

Quelles aides possibles ? (à confirmer en fonction de la situation de chacun)

- MECAP (zone de captage) : possible mais cela va dépendre de la zone du captage
- BCAE5 (dans le cas de parcelles classées avec une sensibilité (très) élevée à l'érosion) -> associer (désher)binage et sous-semis
- BCAE6 : Protection des sols pendant les périodes les plus sensibles
- BCAE7 : Préserver le potentiel des sols ou rotation des cultures



- BCAE8 : Maintien des éléments non productifs (si on a 2 espèces (légumineuse et graminée) --> 31/12) --> OK ?

2/ Le binage + sous-semis en culture de maïs

Cette technique peut être pratiquée sur des parcelles relativement propres au départ car les solutions de désherbage seront plus limitées que pour un semis traditionnel. Il consiste à planter une culture de couverture dans l'interrang, généralement après le semis du maïs. Différentes espèces de graminées et de légumineuses peuvent être utilisées. Cette technique peut être intéressante afin de gérer le période après la récolte en offrant un couvert hivernal.

La **pratique existante** consiste à **planter le sous-semis après le semis du maïs**, au stade de 7-8 feuilles. On utilise alors du Ray-grass italien et du trèfle d'Alexandrie. L'avantage, c'est que le désherbage a été effectué avant l'implantation du sous-semis. Il existe plusieurs désavantages. Premièrement, on doit réaliser un passage uniquement pour l'implantation du sous-semis et deuxièmement les conditions d'implantations du sous-semis ne sont pas toujours idéales.

Il est maintenant possible de réaliser **l'implantation du sous-semis en même temps que le maïs**, et d'utiliser plusieurs espèces grâce au semoir avec 2 trémies séparées. Les espèces utilisées peuvent être du féтуque rouge, du trèfle blanc ou du trèfle blanc nain. Les avantages sont qu'il n'y a pas de travail supplémentaire et que le semis se fait dans des conditions idéales. Cependant, il faut faire attention de bien choisir son schéma de désherbage, notamment au niveau du désherbage sélectif.

Le sous-semis peut remplacer un CIPAN si on le fauche et l'entretien pour ne pas perdre le couvert.

ATTENTION : ce couvert d'hiver ne peut pas être pâturé par le bétail (à cause des herbicides du maïs).

ATTENTION, la sous-culture ne doit pas atteindre le pied du maïs car il n'aime pas la concurrence.

Au niveau du rendement du maïs, des essais ont montré que le couvert ne fait pas beaucoup de concurrence au maïs.

L'objectif principal du sous-semis n'est pas de contrôler les adventices. Le trèfle par exemple, va prendre la place des adventices si le sol n'est pas trop envahi. Le sous-semis permet d'utiliser des désherbants avec des matières actives moins agressives et en moindre quantité.

Quid de l'ER (Eco Régime) « réduction d'intrants » en maïs ?

L'éco-régime « réduction d'intrants » n'est pas réalisable en maïs parce que la liste des matières actives susceptibles d'être substituées (qui ne doivent pas être utilisées) pour entrer dans les conditions de cet ER, comprend les substances avec lesquelles les semences de maïs sont enrobées (sauf les semences bio).

Le désherbage uniquement mécanique n'a pas été abordé en réunion mais les dias sont disponibles sur le pwpt.

VI. Présentation du nouvel outil d'aide à la décision, Indic'Eau afin d'évaluer les risques d'herbicides dans les eaux. Julie Lebrun – Protect'Eau.

La présentation complète est en annexe IV. En voici un bref résumé.

Dans les faits, 41% des eaux souterraines sont en mauvais état dont 21% à cause des pesticides et 32% des eaux de surface sont en mauvais état dont 23% à cause des pesticides, essentiellement d'origine agricole. La cause est que les herbicides ont une faible affinité avec la matière organique, ils sont solubles et stables dans l'eau et ont une durée de vie importante (surtout les racinaires logiquement rémanents et solubles dans l'eau pour atteindre les racines). Le problème est plus important lors des applications au printemps sur des sols encore peu couverts,



avec des risques de ruissellement et lessivage plus élevés.

Afin de permettre aux agriculteurs de mieux gérer les traitements qu'ils appliquent et ainsi de réduire leur impact sur l'eau, le CRA-W a développé un indicateur spécifique.

En se basant sur le **risque pour l'eau = exposition** (quantités de substances actives) **x danger** (potentiel de lixiviation lié aux propriétés physico-chimiques des substances actives), les chercheurs du CRA-W ont déterminé un **Indice normalisé de Substance Active par Culture (ISAC)**. L'**ISAC eau** prend en compte uniquement les substances actives problématiques pour la qualité de l'eau. Par exemple, dans la culture de maïs, le S-métolachlore (Dual Gold) et la Terbuthylazine (Callistar) sont problématiques pour les eaux souterraines.

Cependant, il faut également tenir compte de l'**indice de lixiviation des substances actives**. Ce dernier dépend du coefficient d'absorption, de la solubilité et de la persistance de la substance active.

L'Indic'Eau = ISAC eau x Indice de lixiviation

En calculant cet Indic'Eau, l'agriculteur pourra détecter les traitements à risque pour l'eau, être accompagné par Protect'Eau pour améliorer ses itinéraires techniques et évaluer régulièrement les progrès réalisés sur la rotation. Des exemples d'itinéraires techniques et des résultats de l'indic'eau sont présentés dans les dias.

VII. Actualités du Collège et divers

Interface producteurs distributeurs

Objectif : augmenter la part de produits locaux dans tous les segments de distribution B to B avec focus plus spécifique sur les magasins indépendants, les franchisés.

Action codes-barres : producteurs locaux ont besoin de codes-barres pour référencer leurs produits dans les magasins franchisés => étendre leur réseau de ventes. Ces codes-barres sont compatibles chez tous les distributeurs.

Le Prix Juste (voir page 28 de la présentation – annexe II)

Claire Fastré a remplacé Bernard Mayné depuis quelques mois.

Celagri et Easy-Agri (voir pages 28 et 29 de la présentation – annexe II)

Il n'y a pas eu de point divers.



Annexe 0 : Liste des présences

Présents	Socopro
ANNET Aurélie - GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier	FASTRE Claire – Chargé de mission Economie et Prix Juste Producteurs
DECRUYENAERE Virginie – CRA-W	LEGRAND Quentin – chargé de mission filière viande bovine
DEMONTY Thomas – FWA	MATHIEU Marie-Ange – assistante de gestion
GOMAND Laurent – Représentant Collège des Producteurs	
LEFERT Charles – ACOSEC SPRL	
LEKEUMO Eloge - SPW	
MARCHAL Sophie – Secrétaire Herdbook BBB	
POCHET Pascal - SPW-ARNE - Direction de la Recherche et du Développement	
VANDEPUTTE Amandine - APAQ-W	
Excusés	
BARBAY Joel - Chasal	
BILLA Benoît – Représentant Collège des Producteurs	
BURON Marie-Hélène – Chargé de communication Elevéo	
CASSART Benoît – Secrétaire de la fédération belge du commerce de bétail et de viande - Eleveur	
DESBROYERES Yves-Marie - Représentant Collège des Producteurs	
HAULT Olivier – Open IT	
HERMAN Henri – Représentant Collège des Producteurs	
JACQUES Dominique – UNAB - Eleveur	
JEROME Elisabeth – Accueil Champêtre en Wallonie	
LAURANT Marc – Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale	
LEROY Pascal - ULiège	
STILMANT Didier – CRA-W	
VANDEVOORDE Noé - UCL	